

« Du bon usage de la laïcité » - Marc JACQUEMAIN

Si on fait abstraction des fantasmes autour de l'Islam et si on essaye de s'en tenir aux principes, on peut sans doute définir trois grands thèmes de débat autour des conceptions de la laïcité :

- la neutralité de « l'espace » public.
- L'émancipation des femmes
- La question de l'école.

Je propose d'expliquer mon point de vue sur les trois positions, que je tente de résumer ici le plus honnêtement que je peux, en opposant la position que je critique et que j'appelle « **laïciste** » ou « **laïcité de combat** » et mon propre point de vue que j'appelle « **laïcité plurielle** ».

Bien entendu, lorsque je définis la position « laïciste », c'est sans doute un peu partial, mais ce n'est pas une définition polémique : je pense que beaucoup de partisans de cette position pourraient se reconnaître dans l'exposé qui en est proposé ici.

Marc Jacquemain

	POSITION LAÏCISTE	LAÏCITE PLURIELLE
1 La neutralité de l'espace public	Il y a d'abord clairement un débat sur la nature de « l'espace public ». Pour les tenants de la laïcité dite « de combat », l'espace public est le lieu d'expression de ce qui relève de la citoyenneté dans sa dimension « universaliste » et le religieux, expression des particularismes, doit donc en être tenu autant que possible à l'écart.	Pour les tenants de la laïcité « plurielle », seule la puissance publique doit légitimement être neutralisée et l'usage de la notion « d'espace public » étend potentiellement l'exigence de neutralité à tout ce qui n'est pas confiné dans la vie familiale. Ce qui revient, pour cette thèse, à étouffer toute expression non conforme au consensus majoritaire. C'est clairement une forme de « police de la pensée ».

<p>2</p> <p>L'émancipation des femmes</p>	<p>Il y a ensuite un débat sur l'émancipation des femmes. Pour la « laïcité de combat », le foulard, est, sans équivoque, un symbole lourd d'oppression patriarcale, tirant sa signification majeure de son imposition forcée dans des sociétés théocratiques notoirement hostiles à toute forme d'émancipation féminine. Cette symbolique dominante est largement indépendante du fait qu'une partie de celles qui le portent, dans nos sociétés, peuvent personnellement le vivre autrement ; l'interdiction (modulée) du foulard dans l'espace public est donc par nature un signal fort en appui d'une conception égalitaire des rapports de genre, signal dont la valeur vaut le prix qui est payé (l'atteinte aux droits de celles qui le portent librement).</p>	<p>La laïcité « plurielle » défend d'abord que le foulard est une réalité beaucoup plus ambiguë dans nos sociétés ; beaucoup des femmes le portent en fait pour s'émanciper ou pour affirmer une appartenance identitaire ; d'autres le portent parce qu'elles pensent que c'est un prescrit de leur religion. Il n'y a donc souvent ni oppression ni ostentation. Deuxième argument : les stratégies qui consistent à libérer les femmes « malgré elles », c'est-à-dire en faisant porter sur elles le poids de l'interdiction sont à la fois largement contre-productives (elles tendent à les solidariser de leurs « oppresseurs ») et coupables de mépris à l'égard des femmes concernées (elles refusent la parole à celles-là mêmes qui sont supposées victimes, comme ce fut le cas lors de la commission Stasi). De ce point de vue, la position de la « laïcité de combat » est paternaliste, en ce qu'elle définit à la place des femmes voilées (et contre elles, en partie) ce qu'est une « authentique » émancipation.</p>
<p>3</p> <p>La question de l'école.</p>	<p>Pour la laïcité « de combat », l'école est le lieu premier de l'émancipation et il est donc particulièrement essentiel que n'y soient pas tolérés les signes qui véhiculent l'oppression patriarcale ou le particularisme religieux. En interdisant ces signes, et en permettant à ceux (celles, surtout) qui le portent, d'y échapper au moins un temps, l'école leur impose un « interdit structurant » qui les ouvre à un espace d'autonomie.</p>	<p>En face, les tenants de la laïcité plurielle défendent au contraire que l'interdit ne peut pas être vécu comme émancipateur dans ces circonstances et qu'il sera aussi largement contre-productif dans ses effets. D'une part, il exclura une partie des victimes du droit à l'éducation, ce qui est l'exemple même de la contre-finalité. D'autre part, il fera savoir à celles qui souhaitent porter le foulard que leur culture est méprisée au sein de l'école elle-même, les rendants ainsi plus fragiles qu'elles ne le sont déjà face aux inégalités scolaires. Pour les tenants de la laïcité plurielle, il y a en outre un vrai désaccord sur ce que peut être un « interdit structurant » et une pédagogie émancipatrice.</p>